

# ADEAR 37 : Pratiquer l'agriculture paysanne dans un cadre collectif et coopératif

Une journée de formation pour découvrir l'organisation d'une ferme collective et coopérative. Le 6 février de 9h30 à 17h30.

## Objectifs de la formation

- Découvrir et comprendre les étapes clés d'une installation à plusieurs. - Explorer et questionner les dimensions technique, économique, juridique et humaine d'une ferme collective. - Appréhender différents outils et méthodes pour travailler et gérer u

## Pré-requis

Aucun.

## Déroulé

- Contexte et histoire de l'installation collective à la ferme de Belêtre.
- Visite de ferme et présentation des différents ateliers (dimensionnement, budget) : maraîchage, céréales, meunerie, boulangerie, ferme pédagogique.
- Le statut de SCOP : pourquoi, comment, intérêts et limites.
- Les outils d'organisation, de planification, de prise de décision et de régulation au service du collectif.

## Infos complémentaires

**Organisée par** ADEAR Centre-Val de Loire

**Durée de la formation** 1 jour(s)

### Tarifs

Formation prise en charge pour les stagiaires éligibles VIVEA

### Plus de renseignements

Marie-Pierre Auvray  
contact@adear37.org  
ADEAR 37  
8, allée des Rossignols  
37170 Chambray-lès-Tours

## Dates, lieux et intervenants

**06 févr 2018** (7hrs)                      37170 Chambray-lès-Tours

Mathieu Lersteau, paysan-boulangier-maraîcher, co-fondateur et co-gérant de la Coopérative paysanne de Belêtre.  
-Marie-Pierre Auvray, responsable de stage à l'ADEAR 37.

## Bulletin d'inscription

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))